

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE VOILE**
Représentée par son président, Monsieur Jean-Pierre CHAMPION
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour **2015** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **15 000 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Programmes d'échanges internationaux (15 000 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 2 863 089 €.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.


Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.


LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE VOILE

Fait à Paris, le 15/10/2015

 / LE DIRECTEUR DES SPORTS


Pour le directeur des sports
L'adjointe au directeur des sports,
Chef de service

12/11/2015
VISE LE 12/11/2015 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 2101275928

Claudie SAGNAC

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Faciliter l'accès des publics en situation de handicap	60 000 €	50 000 €	50 000 €	10 000 €
Action 1	60 000 €	50 000 €	50 000 €	10 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	60 000 €	50 000 €	50 000 €	10 000 €
Maintenir l'accueil des publics scolarisés	50 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
Action 1	50 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	50 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
Augmenter la diversité des activités proposées dans les structures affiliées	60 000 €	35 000 €	35 000 €	25 000 €
Action 1	60 000 €	35 000 €	35 000 €	25 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	60 000 €	35 000 €	35 000 €	25 000 €
Améliorer la qualité des activités proposées dans les structures affiliées	120 000 €	78 000 €	78 000 €	42 000 €
Action 1	120 000 €	78 000 €	78 000 €	42 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	120 000 €	78 000 €	78 000 €	42 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	296 000 €	120 000 €	120 000 €	176 000 €
Action 1	296 000 €	120 000 €	120 000 €	176 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	195 000 €	90 000 €	90 000 €	105 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	101 000 €	30 000 €	30 000 €	71 000 €
Spécialiser le corps arbitral à l'arbitrage des courses au large	250 000 €	60 000 €	60 000 €	190 000 €
Action 1	250 000 €	60 000 €	60 000 €	190 000 €
Éthique et prévention des incivilités dans le sport	250 000 €	60 000 €	60 000 €	190 000 €
Lettres de missions signées dans CTS-Web	220 000 €	80 000 €	80 000 €	140 000 €
Action 1	220 000 €	80 000 €	80 000 €	140 000 €
Structuration fédérale	220 000 €	80 000 €	80 000 €	140 000 €
Consolider la présence de la France dans les instances internationales de la voile	35 000 €	33 500 €	20 000 €	15 000 €
Action 1	35 000 €	33 500 €	20 000 €	15 000 €
Programmes d'échanges internationaux	35 000 €	33 500 €	20 000 €	15 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	193 000 €	125 000 €	100 000 €	93 000 €
Action 2	193 000 €	125 000 €	100 000 €	93 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	193 000 €	125 000 €	100 000 €	93 000 €
Emplois d'avenir	11 000 €	9 000 €	4 000 €	7 000 €
Action 4	11 000 €	9 000 €	4 000 €	7 000 €
Professionnalisation de l'activité	11 000 €	9 000 €	4 000 €	7 000 €
TOTAL	4 672 737 €	3 379 622 €	3 218 089 €	1 454 648 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

355 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

2 863 089 €

Répartition de la subventions versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

108 741 €

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

2 754 348 €



BRED BANQUE POPULAIRE

Relevé d'identité bancaire

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

17 RUE HENRI BOCQUILLON

75015 PARIS

Code banque 10107	Code guichet 00130	Code BIC BREDFRPPXXX
Numéro de compte 00010301491		Clé 63
Domiciliation : BRED PARIS KLEBER ☎ 0820336130		
Numéro de compte bancaire international : FR76 1010 7001 3000 0103 0149 163		

Toute utilisation frauduleuse de ce document est passible de sanctions. Ce document n'est à utiliser qu'après vérification par le bénéficiaire.

